



**E.S.A.T. «les Ateliers du Val de Sournia»**

Hameau du Puigt – 66730 sournia

## I. PRÉSENTATION DE L'E.S.A.T.

L'E.S.A.T. « les Ateliers du Val de Sournia » est un Établissement et Services d'Aide par le Travail, c'est-à-dire une structure médico-sociale visant à :

- Faire accéder à une vie professionnelle momentanément ou durablement, des personnes handicapées dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle en atelier protégé ou dans le secteur ordinaire de production.
- Permettre aux travailleurs handicapés qui ont acquis par la suite des capacités suffisantes, de quitter l'établissement et d'accéder au milieu ordinaire de travail ou à un atelier protégé (Entreprise Adaptée).

L'E.S.A.T. « Les Ateliers du Val de Sournia » a reçu son agrément par arrêté préfectoral le 10 juillet 1984. L'établissement, depuis lors, développe des activités productives définies ci-après, en lien avec le marché économique et procurant une valeur ajoutée, ainsi que des activités de soutien à caractère médico-social. Les activités de l'E.S.A.T. sont exercées dans une perspective d'épanouissement global et d'insertion sociale de la personne.

Sa capacité d'accueil est de 104 places réparties sur 3 sites. Différentes activités professionnelles sont proposées en concertation avec le travailleur handicapé et en fonction de ses aptitudes. Elles sont organisées avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire (médecin psychiatre, I.D.E., cadre technico-commerciaux, moniteurs d'ateliers, ouvriers de production et le personnel administratif).

### > **Sournia** Zone rurale

#### Activités :

- Blanchisserie industrielle aseptique,
- Confiturerie artisanale,
- Viticulture, arboriculture,
- Création et entretien d'espaces verts,
- Travaux communaux.

### > **Saint laurent de la salanque** Zone périurbaine sur le littoral méditerranéen

#### Activités :

- Blanchisserie industrielle aseptique,
- Création et entretien d'espaces verts,
- Atelier ménage.

### > **Prades**

#### Activités :

- Création et entretien d'espaces verts.

## II. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans le respect de la Charte de la Personne Accueillie en Institution, le fonctionnement de l'établissement est assis sur les valeurs et les principes suivants, qui sont reconnus par tous :

- Respect des personnes,
- Professionnalisme,
- Volonté de permettre à chaque personne, quelles que soient ses capacités, de se réaliser à travers le travail :
  - Mise à disposition d'un travail réel, accessible et valorisant,
  - Accompagnement des ouvriers vers l'autonomie dans leur travail, dans une logique qui permet de se rapprocher de la professionnalisation,
  - Engagement à organiser les conditions optimales de travail pour les ouvriers et les salariés,
  - Polyvalence,
  - Séparation des fonctions : l'établissement n'assure jamais la tutelle d'un travailleur ; la séparation de l'ordonnateur et du payeur est en place.

### > Conception de la prise en charge

L'établissement a fait le choix de proposer aux usagers un travail inscrit dans la réalité, et dont ils peuvent en saisir le sens.

L'objectif, dans une logique d'intégration, est que le travailleur produise un travail repérable.

Le choix du travail adapté impose d'organiser le poste de travail pour qu'il corresponde aux capacités des ouvriers dans la limite du projet individualisé de chacun. L'établissement est en mesure de proposer des aménagements du temps de travail et du poste en fonction du vieillissement de la personne et de ses souhaits.

### Le soutien de premier type est décomposé en différentes actions :

Phase d'apprentissage à l'arrivée du travailleur, pour adapter le poste et ne pas mettre le travailleur en situation d'échec ;

- Évolution progressive vers toute l'autonomie possible : l'organisation du parcours de l'utilisateur lui permet des acquisitions nouvelles, et le maintien de ces acquisitions, tant sur le plan de la technique que de la maîtrise de la sécurité de son poste ;
- Logique de professionnalisation progressive de l'utilisateur :
  - Apprentissages, formation en interne par l'équipe technique, pendant la période d'essai et tout au long de la prise en charge dans l'établissement,
  - Plan de formation destiné aux ouvriers (professionnalisation par des formations R.A.B.C. et H.A.C.C.P.),
  - Stages en milieu ordinaire dans le cadre de la formation,
  - Visites d'entreprises de la filière concernée ;

Importance de l'accompagnement : le temps consacré à l'accueil avant la prise de travail, et au bilan de la journée pour un retour au calme sont des temps forts du soutien apporté aux ouvriers. Le support du travail permet d'accompagner le travailleur vers l'acquisition de la confiance en soi, de la notion du collectif.

Le soutien de second type est principalement assuré en coopération avec le foyer ou le S.A.V.S. :

- Sport adapté,
- Préparation d'activités extérieures,
- Intervention du S.A.V.S. auprès des ouvriers pendant le temps de travail.  
L'accompagnement éducatif des ouvriers qui ne bénéficient ni du foyer ni du S.A.V.S. est assuré par le personnel de l'E.S.A.T..
- Intégration dans le cadre communal (loisirs, sports, manifestations)

L'établissement est une entreprise soumise à la réalité du marché. Les salariés et les ouvriers adhèrent au projet d'entreprise et s'investissent dans sa bonne marche, dans la mesure de leurs capacités.

La contrepartie est donnée par le fait que les éventuels profits de l'entreprise sont réinvestis pour garantir la pérennité de l'entreprise et l'amélioration des conditions de vie au travail des ouvriers.

### > Conception de l'accompagnement

Cet accompagnement s'appuie sur des axes prioritaires, ainsi les équipes portent une attention particulière aux points suivants :

**1. Traçabilité** : notamment par le dossier de l'usager retraçant les modalités et les éléments de la prise en charge de chaque usager ; y compris pour les externes ; il comporte toutes les informations nécessaires à la prise en charge. Les règles d'accès au dossier de l'usager pour les professionnels sont formalisées ; les dossiers de prise en charge sont conservés sous clef ; ils sont consultables par l'équipe éducative ; les autres professionnels n'y ont accès que sur accord de la direction.

### **2. Respect des droits de l'usager :**

Conseil de la vie sociale : il fonctionne sur l'établissement,  
Contrat de soutien et d'aide par le travail,  
Livret d'accueil,  
Règlement de fonctionnement,  
Consentement éclairé : respect du choix de l'usager pour la place de la famille.

## III. PRESTATIONS ET ACTIVITÉS

L'E.S.A.T. « Les Ateliers du Val de Sournia » propose à ses usagers différentes activités professionnelles en fonction des aptitudes de chacun encadré par du personnel qualifié.

### > Les Blanchisseries Industrielles Aseptiques CATLINGE

Les blanchisseries Catlinge proposent 39 postes d'ouvriers répartis sur les sites de Sournia et de Saint Laurent de la Salanque.

Ces ateliers « barrières » proposent des prestations de lavage, location lavage, réparation des dommages éventuels ou remplacement de linges pour les établissements d'hôtellerie, de restauration, de santé (cliniques, centres de Soins de Suite et de Réadaptation, établissements médico-sociaux, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). La norme strictement appliquée est la norme R.A.B.C. (Risk Analysis Bio-contamination Control) pour laquelle les ouvriers handicapés et les moniteurs d'ateliers ont été formés à ces règles d'hygiène. Ainsi tous les articles subissent un traitement bactéricide et sont conditionnés sous film plastique et sont conformes aux exigences aseptiques du milieu hospitalier.

En complémentarité de l'activité blanchisserie, il existe un atelier de confection de tenue de travail, de linge plat, de linge de restauration.

### > Les Espaces Verts

L'atelier des espaces verts regroupe 50 postes d'ouvriers sur les communes de Sournia, Prades et Saint Laurent de la Salanque. Les travaux réalisés pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités locales sont : la création et l'entretien d'espaces verts, débroussaillage, travaux communaux, mise en place d'arrosage automatique.

Une équipe assure également des travaux agricoles comme l'exploitation viticole, en collaboration avec les caves coopératives, ainsi que l'arboriculture en agriculture biologique.

### > La Confiturerie

La confiturerie est située sur le site de Sournia et accueille 9 travailleurs. Il s'agit d'une confiturerie artisanale proposant deux gammes de produits et plus de 300 références :

- Les confitures traditionnelles
- Les confitures certifiées biologiques par Ecocert SAS-F-32600

La fabrication s'effectue dans l'application de la norme H.A.C.C.P. (Hasard Analysis Critical Control Point) pour laquelle ouvriers et moniteurs d'ateliers ont été formés à ces règles rigoureuses d'hygiène et de qualité.

Pour plus d'informations sur nos produits, visitez notre site [confiture-valdesournia.com](http://confiture-valdesournia.com)

### > L'Atelier Ménage

Cette équipe de 6 travailleurs handicapés effectue notamment l'entretien de locaux administratifs au sein d'entreprises et d'administrations.

## IV. MODALITÉ D'ADMISSION ET PARCOURS DU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

L'admission au sein de l'E.S.A.T. « Les ateliers du Val de Sournia » concerne les adultes handicapés, âgés de 18 à 60 ans, disposant d'une orientation avisée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.-P.H. ex C.O.T.O.R.E.P.).

Ainsi, l'établissement s'engage à recevoir des personnes dont la capacité de travail est inférieure au tiers de la capacité normale, mais qui possèdent néanmoins une aptitude potentielle au travail. Seules les capacités à participer aux activités de l'E.S.A.T. limitent l'admission, dans la mesure où la pathologie mentale éventuelle ne prend pas le pas sur la déficience.

L'aptitude est prononcée lors de la visite d'embauche par le médecin du travail.

L'établissement n'exige pas de mesure de protection pour l'admission.

Avant de prononcer l'admission, plusieurs étapes sont formalisées afin d'avoir la meilleure appréhension de l'établissement ainsi que de s'assurer du consentement éclairé de la personne postulante : stage, période d'essai pouvant aller jusqu'à 6 mois.

Ces périodes permettent d'éprouver l'orientation de la personne et son adéquation entre ses capacités et ses désirs. À savoir que les activités en blanchisserie aseptique et en confiturerie se déroulent en intérieur dans un environnement industriel, les activités espaces verts et ménage sont des ateliers en extérieur avec manutention.

Pour tous compléments d'information, contactez le secrétariat. Les ateliers de production peuvent être visités avec le directeur de l'E.S.A.T. sur rendez vous.

La finalité est la recherche de l'épanouissement à travers le travail pouvant éventuellement aboutir vers une insertion en milieu ordinaire.

### **Pour Information :**

La loi du 11 février 2005 ou Pourquoi avoir recours à la sous-traitance par l'E.S.A.T. « Les Ateliers du Val de Sournia » ?

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affirme le principe de non-discrimination et met en place un dispositif incitatif auprès des employeurs.

Ainsi, la loi du 11 février 2005 augmente l'incitation financière sur les entreprises soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées, renforçant notamment la contribution à l'A.G.E.F.I.P.H., l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

En 2010, les entreprises qui n'auront réalisé aucune action positive en faveur de l'emploi de personnes handicapées verront leur contribution à l'A.G.E.F.I.P.H. majorée, et ce à hauteur de 1.500 fois le smic horaire par personne handicapée manquante soit de près de 13.000 €.

Outre l'embauche directe de personnes handicapées, les entreprises peuvent répondre à hauteur de 50% de l'obligation d'emploi et limiter leur contribution, en travaillant avec le milieu spécialisé des E.A. et des E.S.A.T..

Ainsi les entreprises peuvent réduire leur contribution en développant des coopérations avec l'E.S.A.T. « Les Ateliers du Val de Sournia » :

- Par des contrats de sous-traitance, de produits et/ou de services (Blanchisserie Industrielle, Espaces Verts, Ménage, Confitures),
- Par le recours à des mises à dispositions de travailleurs handicapés au sein de l'entreprise.

## **V. CONTACT**

**Directeur de l'E.S.A.T. « Les Ateliers du Val de Sournia » :** Pierre ROULIN

**Adresse :** Hameau du Puigt – 66730 sournia

**Tél :** 04 68 97 73 09 - **Fax :** 04 68 97 73 69

**Courriel :** esat.foyers.savs@vds-asso.fr